

Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal en date du 28 novembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du 21 novembre 2013 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21 + 6 procurations

Présents : Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Pierre BAILLEUX, Marie-Françoise TAHON, Christian LEMAIRE, Brigitte LAMANDIN, Pierre DUMORTIER, adjoints, Jean-Yves CHUFFART, Geneviève DION, Françoise DANES, Hélène FOURDRIGNIER, Catherine MORTREUX, Franck GILLE, Daniel CHRETIEN, Pierre DEHOVE, Marc PAPIS, Manuella DELESALLE, Benoît CABY, Robert-James TOSH, Olivier DELAERE, Daniel HERBAIN.

Absents ayant donné procuration:

Sophie MOREAU-VAN BOXSOM donne procuration à Luc MONNET
Mélanie MOULIN donne procuration à Christian LEMAIRE
Rosine FARINE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Daniel MENUÉ donne procuration à Pierre DUMORTIER
Fabrice BALENT donne procuration à Daniel HERBAIN
Jean-Marc LAURENT donne procuration à Olivier DELAERE

Absents : Marie DESPRES LONNET, Isabelle DE BLAS

Secrétaire : Hélène FOURDRIGNIER

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2013

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2013 à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Continuons ensemble avec Luc Monnet	20		
Initiatives citoyennes	2		

2– Désignation des délégués appelés à siéger au sein du conseil communautaire transitoire du futur EPCI

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'intercommunalité, Monsieur le Préfet du Nord a prononcé par arrêté du 29 mai 2013 avec effet au 31 décembre 2013, la fusion des communautés de communes du Pays de Pévèle, du Sud Pévélois, du Carembault, d'Espèce en Pévèle, de Cœur de Pévèle et l'intégration de la commune de Pont-à-Marcq.

Il appartient donc à la commune de désigner ses délégués, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit élire quatre délégués.

Monsieur le Maire soumet la désignation de quatre délégués à l'approbation du Conseil municipal, sont élus Luc MONNET (23 voix) ; Joëlle DUPRIEZ (23 voix) ; Pierre BAILLEUX (23 voix) ; Pierre DUMORTIER (23 voix).

3- Décision modificative n°2

Monsieur le Maire soumet la décision modificative n°2 à l'approbation du Conseil municipal
Le groupe Initiatives citoyennes refuse de prendre part au vote.

	Pour	Contre	Abstentions
Continuons ensemble avec Luc Monnet	23		
Initiatives citoyennes			

4 –Lancement de la procédure de déclassement – Vente de la maison rue Delmer.

Ce bien ainsi désaffecté et déclassé appartiendra au domaine privé de la commune et pourra faire l'objet d'une vente. Considérant que la signature de l'acte authentique de vente ne pourra intervenir qu'après une nouvelle saisine du Conseil Municipal constatant les conditions réunies de désaffectation et de déclassement définitif du site, et autorisant Monsieur le Maire à signer un tel acte,

Considérant la possibilité de signer un compromis de vente sous condition suspensive afférente à la désaffectation et au déclassement du bien avec Monsieur et Madame Abasq au prix de 200 000€.

Monsieur le Maire soumet le lancement de la procédure de déclassement pour la vente de la maison rue Delmer à l'approbation du Conseil municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Continuons ensemble avec Luc Monnet	23		
Initiatives citoyennes		4	

5–Approbation de la modification du POS pour erreur matérielle.

Considérant qu'une incohérence est apparue lors de la réécriture du règlement NA 10- HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS du POS ; après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prescrire la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, modifié le 12 juillet 2012, pour corriger une erreur matérielle dans le règlement NA 10- HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS. Les hauteurs initialement prescrites telles quelles « La hauteur au dessus de tout point du terrain naturel projeté ne pourra dépasser **10m** au faitage et **6,5m** au sommet de l'acrotère » seront rectifiées par « La hauteur au dessus de tout point du terrain naturel projeté ne pourra dépasser **12.5m** au faitage et **9m** au sommet de l'acrotère ».

Monsieur le Maire soumet la modification simplifiée du POS pour rectification d'une erreur matérielle à l'approbation du Conseil municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Continuons ensemble avec Luc Monnet	23		
Initiatives citoyennes	4		

6–Mise à disposition d'un agent au C.C.A.S

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Templeuve, requiert pour son fonctionnement, l'intervention de personnel administratif pour assurer notamment le suivi du secrétariat, des actions du CCAS ainsi que l'accueil des bénéficiaires. Jusqu'alors, le CCAS ne disposant pas de personnel administratif propre, il fonctionnait grâce au concours d'agents communaux.

Il est reconnu aujourd'hui que l'activité de cet organisme nécessite de formaliser cette participation sous une forme mieux adaptée.

Monsieur le Maire soumet la mise à disposition d'un agent au CCAS à l'approbation du Conseil municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Continuons ensemble avec Luc Monnet	23		
Initiatives citoyennes	4		

7–Modification du tableau des effectifs – suppression de poste

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire le 28 novembre 2013,

Considérant la nécessité de supprimer au tableau des emplois de la commune:

- un poste **d'assistant d'enseignement artistique** à Temps non complet de 2h hebdomadaires sur le temps scolaire, libre depuis le 08 mars 2013

Monsieur le Maire soumet la modification du tableau des effectifs à l'approbation du Conseil municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Continuons ensemble avec Luc Monnet	23		
Initiatives citoyennes	4		

8-Subvention à l'harmonie de Templeuve

Jusqu'en mars dernier, la commune finançait le poste de professeur de musique. D'un commun accord, il a été convenu que dorénavant l'harmonie financerait, sur ses fonds propres, la rémunération du professeur de musique. En contre partie, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 € à l'harmonie de Templeuve.

Monsieur le Maire soumet la subvention à l'harmonie de Templeuve à l'approbation du Conseil municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Continuons ensemble avec Luc Monnet	23		
Initiatives citoyennes	4		

9-Protection du captage d'eau de l'usine Roxane – RETRAIT DE LA DELIBERATION

10- Subvention en solidarité aux victimes du typhon aux Philippines

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention d'un montant de 500 € au Secours Populaire et 500 € au Secours Catholique pour venir en aide aux populations des Philippines touchées par le typhon.

Monsieur le Maire soumet le versement de subventions à l'approbation du Conseil municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Continuons ensemble avec Luc Monnet	23		
Initiatives citoyennes	4		

**Vu, le Maire,
Luc MONNET**